

Directives sur l'interprétation et l'application de des Standards Sociaux et Environnementaux pour REDD+ au niveau des pays¹

3 Février 2010

1. Introduction

L'initiative des Standards Sociaux et Environnementaux pour REDD+ (REDD+ SES) vise à renforcer le soutien aux programmes REDD+ dirigés par le gouvernement qui apportent une contribution importante aux droits de l'homme, à la lutte contre la pauvreté et à la conservation de la biodiversité. REDD+SES est constitué par des principes, des critères et des indicateurs qui définissent les problèmes et les conditions à remplir pour atteindre un niveau élevé de performance sociale et environnementale et un processus d'évaluation.

- **Les principes** fournissent les objectifs clés synonymes de bons résultats sociaux et environnementaux des programmes REDD+.
- **Les critères** définissent les conditions qui doivent être remplies, par rapport aux procédures, aux impacts et aux politiques afin de répondre aux principes.
- **Les indicateurs** définissent les informations nécessaires pour démontrer que les critères sont remplis.

Au niveau des principes et des critères, les standards sont génériques (c'est -à-dire qu'elles sont les mêmes pour tous les pays). Au niveau de l'indicateur, il y a un processus d'interprétation spécifique au pays pour élaborer un ensemble d'indicateurs qui est adapté au contexte d'un pays particulier. Pour cette raison, la version internationale des standards comprend seulement un «cadre d'indicateurs" qui est destinée à guider le processus d'interprétation spécifique au pays plutôt que de fournir des indicateurs spécifiques qui doivent être utilisés dans chaque pays.

Les standards peuvent être utilisées pour:

1. **Fournir des conseils en matière de bonne pratique** pour la conception, la mise en œuvre ou l'évaluation du programme REDD+;
2. **Fournir un cadre aux pays pour rendre compte de la performance** de leurs programmes REDD+ à travers un processus d'évaluation par plusieurs acteurs clés;
3. **Évaluer la conformité** de la performance sociale et environnementale d'un programme REDD+ par rapport aux exigences des standards (un vrai standard).

Au cours de la phase actuelle utilisant les standards dans les pays pilotes durant 2010-2011, l'initiative REDD+ SES se concentre sur les niveaux premier et deuxième, fournissant aux pays participants un cadre cohérent et complet pour concevoir et rapporter la performance sociale et environnementale qui est élaborée grâce à un processus international de plusieurs acteurs clés. Un processus formel de vérification - une vérification indépendante de la qualité et la précision de l'évaluation - n'est pas encore inclus. A cette étape, le principal moyen pour garantir la qualité et la précision est la participation pleine et effective des détenteurs de droits et des acteurs clés dans le processus d'évaluation, avec l'option

¹ 'Le niveau pays' se réfère au niveau de la juridiction dirigeant le programme REDD+, qui peut être national, régional, provincial ou d'un autre niveau.

pour une évolution future de l'initiative au troisième niveau, qui est l'évaluation de la conformité par rapport aux exigences des standards à travers une vérification indépendante.

Le processus d'évaluation définit comment l'information sur la performance sera recueillie, examinée par les acteurs clés et rapportée. Le processus d'évaluation devrait promouvoir la participation et l'appropriation par les acteurs clés, assurer la transparence et la redevabilité et encourager aussi une meilleure performance. Les lignes directrices pour le processus d'évaluation ont été élaborées dans ce document, mais les processus d'évaluation qui sont spécifiques au niveau des pays doivent être définis par chaque pays participant selon ce qui est approprié à son contexte.

Les interprétations spécifiques au pays comprenant la gouvernance, les indicateurs et le processus d'évaluation seront revues au niveau international pour assurer la cohérence entre les pays.

L'initiative REDD+ SES est supervisée par un comité international en charge des standards (Standards Committee) représentant un équilibre des parties intéressées. La majorité des membres du comité vient des pays où REDD+ sera mis en œuvre, reconnaissant que les gouvernements et la société civile des pays en développement devraient guider l'adoption des standards. Le processus de développement et de l'utilisation des standards est facilité par un Secrétariat International composé de 'Climate, Community & Biodiversity Alliance' (CCBA) et CARE International avec l'appui technique de Proforest. Veuillez s'il vous plaît envoyer vos commentaires à [redd@climate-standards.org](mailto:red@climate-standards.org).

La Phase 1 de l'initiative a abouti en Juin 2010 avec la publication de la Version 1 des standards pour une utilisation dans les pays pilotes. À partir de mai 2009, ces standards ont été élaborés à travers un processus inclusif et participatif, y compris des consultations avec les acteurs clés au niveau national et local dans quatre pays qui sont entrain de développer des programmes REDD+. Durant la phase 2 de l'initiative à partir de Juillet 2010 à Décembre 2011, les standards sont appliqués dans cinq pays pilotes, y compris l'Etat d'Acre au Brésil, en Équateur, au Népal, en Tanzanie et la province du Kalimantan Central, en Indonésie.

Ces directives visent à orienter l'utilisation des standards dans les pays pilotes au cours de la phase 2 de l'initiative. Ce document se fonde sur les résultats d'un atelier pour lancer l'utilisation des standards dans les pays pilotes qui s'est tenu à Washington DC, Etats-Unis, du 3 au 5 août 2010 et l'examen par le comité international en charge des standards lors d'une réunion du 26 au 27 Novembre à Cancun, au Mexique. Ces directives seront mises à jour en fonction des commentaires des pays pilotes et d'autres acteurs clés au cours de la phase 2 afin de produire une nouvelle série de directives pour la consultation publique plus tard en 2011 avant leur utilisation dans un éventail plus large de pays.

2. La gouvernance au niveau du pays

2.1 Le Comité en charge des Standards au niveau pays

- i. Un Comité en charge des Standards au niveau pays devrait être créé pour assurer une participation équilibrée des acteurs clés dans l'utilisation des standards et les membres du comité eux-mêmes devraient refléter cet équilibre.
- ii. Là où c'est nécessaire, il est important de construire ce comité à partir des structures existantes créées pour la planification et la mise en œuvre de REDD+. Là où un organisme équilibré de plusieurs acteurs clés existe, la duplication inutile des structures devrait être évitée. Dans d'autres

cas, il sera nécessaire de créer le comité en charge des standards au niveau des pays comme une entité séparée afin d'assurer un équilibre approprié des acteurs clés.

- iii. Le rôle de ce comité est de superviser et d'appuyer l'utilisation des standards dans leur pays. Les responsabilités du comité devraient comprendre:
 - a. Superviser l'interprétation et l'application de REDD+ SES pour les pays en question, en aidant et en guidant l'équipe de facilitation (voir 2.2 ci-dessous) et faisant en sorte que le processus REDD+ SES dans le pays soit aligné aux stratégies de l'Initiative REDD+ SES au niveau mondial.
 - b. Fournir des conseils et aider l'équipe de facilitation à assurer la participation effective des groupes des acteurs clés dans l'interprétation et l'application de REDD+ SES.
 - c. Revoir et approuver les versions ébauches des indicateurs spécifiques au pays et le processus d'évaluation établi pour les commentaires du public, la réponse aux commentaires, et les versions finales, en veillant à ce que celles-ci soient appropriées et adéquates pour démontrer efficacement la performance du programme REDD+ de leur pays par rapport aux principes et aux critères.
 - d. Revoir et approuver les versions ébauches des rapports sur la performance sociale et environnementale du programme REDD+ par rapport au REDD+ SES mis au point pour l'examen des acteurs clés, la réponse aux commentaires des intervenants sur les ébauches des rapports, et la version finale du rapport pour publication.
 - e. Promouvoir l'intégration effective de REDD+ SES avec d'autres cadres/ processus de garantie appliqués à l'exemple de programme REDD+ des pays, par exemple FCPF SESA, ONU-REDD et les garanties requises par des accords bilatéraux.
 - f. Veiller à ce que les expériences dans le pays contribuent à informer le développement futur de l'initiative REDD+ SES et l'utilisation des standards dans d'autres pays grâce à des rapports au Comité International en charge des Standards.
- iv. Les membres du comité doivent présenter un équilibre des parties intéressées, y compris celles qui sont touchées par le programme REDD+ et les standards, et celles ayant des connaissances spécialisées liées aux standards.
- v. Les catégories des groupes d'acteurs clés concernant le programme REDD+ qui devraient participer au comité comprennent:
 - a. Les Ministères du gouvernement (y compris probablement les différents départements liés à REDD+ comme le développement économique, la foresterie, l'agriculture, le développement rural, l'environnement et aussi potentiellement y compris le gouvernement régional/local)
 - b. Les Peuples Autochtones
 - c. Les communautés locales
 - d. Les organisations non-gouvernementales de la société civile (y compris les ONG environnementales et sociales).
 - e. Le secteur privé

Il peut y avoir une certaine souplesse dans les catégories en fonction des groupes spécifiques qui ont besoin d'être inclus dans un pays donné. Les intérêts et les droits des femmes doivent être

efficacement représentés, notamment dans les catégories b, c et d. Autrement, une catégorie distincte peut être définie pour les femmes.

- vi. Concernant ceux qui seront responsables pour organiser l'évaluation de la performance par rapport aux standards (la collecte d'informations, la production d'un rapport qui évalue la performance par rapport aux indicateurs, et répondant aux commentaires des acteurs clés sur le rapport) dans l'interprétation des indicateurs spécifiques au pays et le développement du processus d'évaluation aideront à assurer qu'ils sont clairs et réalisables de sorte qu'un représentant de ce groupe soit inclus dans le Comité en charge des Standards .
- vii. L'expérience suggère qu'avoir une seule personne représentant un groupe généralement marginalisé n'est pas suffisant pour leur permettre de s'engager pleinement dans le débat, ainsi il est recommandé d'avoir plus d'un représentant pour certaines catégories. Il peut avoir des cas où certains groupes n'accepteraient pas ou ne sont pas à l'aise d'être représentés par d'autres.
- viii. Dans les cas où un grand nombre de personnes d'un groupe d'acteurs clés particulier, veut être impliqué, des sous-groupes, ou des "groupes consultatifs" pourraient être créés qui doivent nommer un représentant ou des représentants qui seront au niveau du Comité en charge des Standards des pays.
- ix. L'expérience montre qu'il est difficile de gérer un groupe de décision avec plus de 20 personnes impliquées, ainsi il est proposé que la composition maximum d'un Comité en charge des Standards au niveau du pays doive être de 25 et de préférence ne devrait pas dépasser 15.
- x. En principe, les groupes des acteurs clés devraient identifier leurs propres représentants pour assurer la légitimité. Dans la pratique, cela peut nécessiter la facilitation active par l'organisme qui a la surveillance générale du programme de REDD+, ou un groupe REDD+ de plusieurs acteurs clés ou l'équipe de facilitation de l'appel à candidatures et de proposer un processus de sélection des représentants.
- xi. Bien qu'il soit important de rechercher un consensus, il est toujours bon d'avoir un mécanisme de vote mis en place dès le début au cas où il n'est pas possible de parvenir à un consensus dans les délais impartis. Ce mécanisme de vote devrait être organisé afin de s'assurer qu'aucun groupe d'intérêt ne puisse dominer, et qu'aucun groupe d'intérêt ne puisse être marginalisé. Généralement, les organisations divisent les participants en groupes d'intérêt (ou chambres), et organisent le vote dans ce sens².

Par exemple, un système de vote peut exiger que la majorité des membres de chaque groupe d'intérêt doive accepter une proposition. Dans ce cas, la proposition ne peut être approuvée si aucun des groupes d'intérêt n'est pas d'accord, mais la proposition peut être approuvée si seulement quelques personnes sont en désaccord. Cette approche permet aussi aux nombres de chaque groupe constitutif d'être différent tout en donnant un poids égal à chaque groupe.

- xii. Le mécanisme de vote et les rôles, les responsabilités et les règles du groupe doivent être convenus avant le début du processus.

² La Table Ronde sur le Soja Responsable est constituée des groupes de la société civile, des producteurs, de l'industrie/commerce et des représentants des finances. Le Forest Stewardship Council dispose des chambres économiques, sociales et environnementales.

2.2 L'équipe de facilitation

- i. Une équipe de facilitation composée d'experts techniques du gouvernement et des organisations non-gouvernementales devrait faciliter le processus d'interprétation et d'application des standards dans chaque pays. Il est suggéré que cela soit limité à un membre du personnel du gouvernement et à un ou deux membres du personnel d'organisme non-gouvernemental, chacun affectant une partie importante de son temps à l'Initiative REDD+ SES. La somme totale du temps requise pour tous les membres combinés de l'équipe varie selon les pays, mais est susceptible d'être au moins 50-100% d'une personne.
- ii. Le rôle et les responsabilités de l'équipe de facilitation comprennent:
 - a. Organiser des réunions du Comité en charge des Standards au niveau des pays et d'assurer la tenue des dossiers, la prise de note (procès verbal) et la diffusion des documents aux membres du comité.
 - b. Préparer les projets de standards et de réponse aux commentaires reçus lors des consultations des acteurs clés pour examen, discussion et approbation par Comité en charge des Standards du pays.
 - c. Organiser des consultations avec les acteurs clés et les périodes de commentaires du public et compiler les commentaires reçus.
 - d. Organiser la mise en œuvre du processus d'évaluation, y compris la collecte et l'analyse d'informations sur la performance sociale et environnementale du programme REDD+, et préparer des ébauches d'un rapport de performance par rapport à l'examen des standards par les acteurs clés et l'approbation par Le Comité en charge des Standards au niveau des pays.
 - e. Apprendre et contribuer au développement de bonnes pratiques pour l'utilisation du REDD+ SES à travers la participation d'au moins un membre de l'équipe de facilitation dans les échanges internationaux et les activités d'apprentissage de l'initiative REDD+ SES.

3. L'interprétation spécifique au pays

3.1 Le processus d'interprétation spécifique au pays

- i. L'interprétation REDD+ SES spécifique au pays comprend deux éléments clés, la création d'indicateurs spécifiques au pays et la conception du processus d'évaluation spécifique au pays, et les résultats dans la production d'une série d'indicateurs spécifiques au pays (en utilisant le modèle fourni en Annexe 1 de ce document), et un plan de suivi, d'examen et de rapports.
- ii. L'équipe de facilitation devrait organiser l'interprétation spécifique au pays à travers un processus inclusif et participatif grâce à des ateliers ou en convoquant un groupe de travail des acteurs clés et/ou des experts. Il devrait y avoir des consultations efficaces, sur l'ébauche d'indicateurs et sur l'ébauche de la conception du processus d'évaluation en utilisant des méthodes culturellement appropriées pour encourager les contributions d'un large éventail d'acteurs clés, y compris les femmes et d'autres groupes marginalisés.
- iii. Il est important de laisser suffisamment de temps pour des consultations, fournissant aux acteurs clés suffisamment de temps pour absorber l'information, se consulter entre eux et fournir un

commentaire pertinent. Le Code ISEAL³ de Bonnes Pratiques pour l'établissement de standards sociales et environnementales suggère que deux périodes de consultations publiques devraient avoir lieu pour faciliter la participation des acteurs clés et du public au processus d'élaboration des indicateurs - la première au moins de 60 jours et la seconde au moins de 30 jours. La période des consultations publiques devraient permettre la participation effective des acteurs clés, reflétant la situation de chaque pays (par exemple, compte tenu des impacts saisonniers sur la communication).

Il devrait y avoir au moins deux périodes de consultation des acteurs clés. La première période de consultation peut être réduite à pas moins de 30 jours s'il y a des méthodes proactives (par exemple les réunions facilitées pour les acteurs clés) qui sont utilisées pour recueillir les réactions des groupes d'acteurs clés. Ces méthodes proactives sont également susceptibles d'entraîner des commentaires plus riches.

- iv. L'équipe de facilitation devrait donner des préavis d'information des périodes de consultation publique et encourager les groupes des acteurs clés à organiser des ateliers ou des discussions qui peuvent fournir un feedback. Cela est particulièrement le cas pour les pays où il y a des groupes d'acteurs clés importants et significatifs de la part desquels des commentaires sur des documents écrits sont beaucoup moins fréquents et moins productifs que les discussions face à face.
- v. Il est très important d'encourager la transparence à tous les niveaux du processus d'interprétation spécifique au pays: par exemple, en utilisant des appels ouverts à la participation, la publication des termes de référence et un calendrier pour l'élaboration d'indicateurs ou d'un rapport sur les sites web, un préavis de périodes de consultation publique, une annonce des projets sur les sites web, la traduction des documents dans toutes les langues pertinentes, en s'engageant de façon proactive avec les groupes d'acteurs clés pour assurer un bon niveau de compréhension du processus, etc.

3.2 La création d'indicateurs spécifiques au pays

- i. La création de standards spécifiques au pays est un processus d'interprétation qui fournit une opportunité pour adapter le REDD+ SES international au contexte local, en référant les termes locaux, les acteurs clés, les processus de gouvernance, les institutions et la législation.
- ii. Les Principes et les Critères: Aucune modification n'est autorisée aux principes REDD+ SES et ses critères comme ceux-ci doivent être cohérents dans tous les pays.
Note: Les modifications proposées aux principes et critères existants ou des propositions de nouveaux critères devraient être soulevées auprès du Secrétariat International et peuvent être traitées dans la prochaine version des standards lors d'une révision qui sera initiée en 2011.
- iii. Les Indicateurs: L'actuel «cadre d'indicateurs» fournit un point de départ pour élaborer des indicateurs spécifiques au pays. Les indicateurs peuvent être maintenus comme ils sont, adaptés, supprimés ou ajoutés, comme suit :
 - a. **Maintenu**: Utiliser un indicateur de l'actuel "cadre pour les indicateurs" international, sans autre changement que la traduction.
 - b. **Adapté**: Adapter l'indicateur pour tenir compte du contexte du pays. Par exemple en utilisant des termes techniques appropriés, en référant les agences gouvernementales

³ L'Alliance Internationale pour l'Accréditation et la Labellisation Sociale et Environnementale
www.isealalliance.org

- spécifiques, en utilisant la langue locale. Ex. Rendre l'indicateur spécifique au pays, mais ne changer pas le sens ou l'intention. Ceci peut inclure la fusion de deux indicateurs.
- c. **Supprimé:** La suppression est autorisée lorsque les indicateurs sont jugés redondants en raison du double emploi (dans ce cas, deux indicateurs sont fusionnés), ou s'ils ne sont pas pertinents pour un pays / contexte régional.
 - d. **Ajouté:** De nouveaux indicateurs peuvent être ajoutés au besoin. Ils doivent apporter une valeur ajoutée à la démonstration des performances par rapport au critère.
- iv. Lorsque des adaptations, des suppressions et des ajouts aux indicateurs sont proposés, une justification doit être fournie.
- v. Chaque cadre d'indicateurs vise à évaluer un aspect des conditions nécessaires pour atteindre le critère. Les indicateurs peuvent être généralement caractérisés en trois catégories principales:
- **Les indicateurs de politiques** pour évaluer si les politiques, les cadres juridiques, les institutions liées au programme REDD+ sont en place.
 - **Les indicateurs de processus** pour évaluer si un processus particulier lié au programme REDD+ a été planifié / établi.
 - **Les indicateurs de résultats** pour évaluer les impacts du programme REDD+.

Une combinaison de ces différents types d'indicateurs peut assurer que les indicateurs sont suffisants pour évaluer efficacement la performance d'un programme REDD+ d'un pays par rapport aux principes et critères. Une justification doit également être fournie pour toute modification du type d'indicateur.

- vi. Les indicateurs spécifiques au pays devraient être élaborés pour aussi bien la phase actuelle du programme REDD+ du pays que pour les phases futures, par exemple de la préparation (readiness) à la réalisation.
- vii. Un modèle pour le développement d'indicateurs spécifiques au pays figure à l'annexe 1, y compris les informations suivantes pour chaque cadre d'indicateur:
- a. **Indicateur spécifique au pays**
 - b. **Type d'interprétation** - maintenu, adapté, supprimé ou ajouté
 - c. **Justification** - devrait être fournie dans tous les cas où les indicateurs ont été adaptés, supprimés ou ajoutés
 - d. **Information Spécifique de Suivi** - définissant quelles sont les informations qui seront utilisées pour évaluer la performance par rapport aux indicateurs. Une brève description de ce qui sera suivi et des rapports qui en découleront aidera à déterminer la faisabilité d'évaluer la performance pour chaque indicateur.
 - e. **Les notes directives** - peuvent être ajoutées pour fournir des orientations aux acteurs clés locales, nationales et internationales sur les indicateurs. Par exemple, Expliquer l'intention derrière chaque indicateur, expliquer le contexte local, etc.

3.3 La conception d'un processus d'évaluation spécifique au pays

Le processus d'évaluation comporte trois volets

- **Le Suivi** - l'identification, la collecte et la compilation "des informations de suivi spécifiques" pour évaluer la performance du programme REDD+ pour chacun des indicateurs dans la norme.
- **La Révision** de l'Information Spécifique de Suivi - pour s'assurer que l'évaluation est exacte et crédible.
- **Le Rapportage** - communiquer l'analyse du suivi et l'examen de l'exécution du programme REDD+ par rapport aux standards.

Le processus adopté pour chaque élément de l'évaluation a une forte influence sur la crédibilité de l'évaluation de la performance par rapport aux standards. Le processus d'évaluation mis au point pour chaque pays devrait être examiné et approuvé par le Comité en charge des Standards au niveau du pays.

Ces lignes directives se concentrent sur le premier cycle d'évaluation appliqué dans les pays pilotes au cours de l'année 2011. Un résultat important de cette phase sera d'élaborer des directives pour l'évaluation à long terme.

3.3.1 Le Suivi

- i. En se concentrant sur la période considérée, un plan de suivi devrait être mis au point définissant, pour chaque indicateur:
 - a. **L'Information Spécifique de Suivi** définissant *quelle* information sera utilisée pour évaluer la performance par rapport aux indicateurs *dans la période d'évaluation en cours*. C'est à dire, utilisant celles formulées avec les indicateurs spécifique de pays, mais ajustées, le cas échéant, pour appliquer spécifiquement à la période d'évaluation en cours.
 - b. **La Source** définissant *où* les informations se trouvent, par exemple dans les résultats d'une enquête existante ou d'un rapport (une source secondaire) ou par collecte directe des informations à travers des enquêtes, des groupes de discussion, etc. (une source primaire).
 - c. **Les Méthodes** définissant *comment* les informations seront recueillies et analysées, telles que:
 - Source secondaire - Définit les processus d'examen des données existantes
 - Source principale - définit un outil de collecte d'informations par exemple les enquêtes, les groupes de discussion ...
 - Stratégie d'échantillonnage, comme appropriée
 - Méthodes d'analyse des données
 - d. **Les Responsabilités** définissant *qui* va faire quoi:
 - Qui organise le processus de collecte d'informations
 - Qui fait la collecte ou contribue à l'information
 - Qui analyse l'information.

Modèle proposé pour un plan de suivi:

Indicateur spécifique au pays	Information de Suivi spécifique ⁴ (quoi)	Source de Suivi de l'information (où)	Méthodes (comment)	Responsabilités (qui)

- ii. En principe, tous les indicateurs doivent être évalués, mais comme le développement du programme REDD+ est dans ses premières étapes dans la plupart des pays, il peut ne pas être possible de suivre et de faire un rapport sur tous les indicateurs dans le premier cycle d'évaluation en 2011. Sujet à l'approbation par le Comité en charge des Standards au niveau du pays, le premier plan de suivi devrait se concentrer sur les indicateurs qui peuvent être contrôlés au stade actuel du programme REDD+, réduisant ainsi le nombre d'indicateurs qui seront utilisés à ce stade. Les informations spécifiques de suivi pour chaque indicateur défini dans le plan de suivi devraient être celles qui sont applicables au cours de 2011, c'est à dire qu'il n'est pas nécessaire à ce stade d'élaborer un plan de suivi des informations qui seront seulement disponibles après cette phase. En général, il ne sera pas possible de faire de rapport à ce stade sur des "indicateurs de résultats", par exemple les impacts sociaux et environnementaux qui prennent du temps à devenir mesurables.
- iii. La crédibilité du suivi peut être affectée par:
- **La quantité d'information collectée.** Si l'indicateur est lié aux résultats à travers le programme REDD+ le suivi sera moins crédible si les informations sont recueillies à partir d'un seul site et sera plus crédible si un processus est mis en place pour suivre tous les sites. Une solution plus pratique, qui puisse encore être crédible, serait peut-être de recueillir les informations auprès d'un échantillon de sites de différents types et d'emplacements géographiques.
 - **La qualité des informations recueillies.** L'information existante est plus facile et moins coûteuse à utiliser, mais peut nuire à la crédibilité si elle n'est pas fiable ou est contentieuse/contestée. Dans ce cas il est préférable d'essayer de recueillir des données primaires à condition que cela puisse être fait correctement et efficacement. Lorsque des sources fiables existent déjà, elles devraient être utilisées dans l'intérêt de la rentabilité. Pour vérifier la fiabilité, des vérifications ponctuelles peuvent être utilisées.
 - **Qui collecte les informations.** Lorsque l'évaluation de la performance d'une agence est en cours, il n'y aura plus de confiance dans le suivi si d'autres acteurs ont eu la chance de contribuer à la collecte des informations ou si les renseignements sont recueillis par un tiers indépendant. Bien que le suivi indépendant puisse renforcer la crédibilité, il sera probablement aussi plus coûteux. Assumer la responsabilité de suivre en collaboration avec d'autres acteurs clés peut être aussi un moyen important d'encourager la gestion

⁴ Pertinent à la période actuelle de suivi

adaptative par l'agence chargée de concevoir et de mettre en œuvre un programme REDD+.

3.3.2 La Révision

- i. Pour la phase 2 actuelle de l'initiative REDD+ SES en 2011, l'examen de l'ébauche du rapport de suivi devrait être entrepris en consultation avec les acteurs clés. Un plan d'examen devrait préciser comment ceci sera organisé, veillant à ce qu'un éventail suffisamment large des acteurs clés aient eu l'occasion d'examiner l'ébauche du rapport et devrait expliquer comment les commentaires reçus de l'examen devront conduire à une modification du rapport avant sa finalisation.
- ii. Comme une seconde étape dans le processus d'examen, le Comité en charge des Standards devrait examiner l'ébauche du rapport et comment les commentaires des acteurs clés sur le rapport ont été traités, avant l'approbation du rapport final.

3.3.3 Le Rapportage

- i. Les pays participant à l'initiative REDD+ SES devraient définir un plan de rapportage en faisant un rapport complet de la performance par rapport aux indicateurs accessibles au public et, dans l'intérêt de la maximisation de la crédibilité et la transparence, les pays sont aussi encouragés à mettre à la disposition du public les commentaires reçus au sujet du rapport et la réponse aux commentaires.
- ii. La crédibilité et la transparence de l'information est affectée par l'exhaustivité et la disponibilité des rapports. Présenter un Rapport peut varier d'un résumé minimal à un rapport complet de toutes les informations pertinentes. Les rapports peuvent être produits exclusivement à usage interne, destinés à un public restreint externe ou mis dans le domaine public.
- iii. Une partie importante de l'élaboration d'un processus d'évaluation spécifiques au pays sera la discussion et la définition de l'étendue des rapports publics.

Annexe 1. Modèle pour le développement des indicateurs spécifiques au pays

	Principe 1: Les droits aux terres, aux territoires et aux ressources sont reconnus et respectés par le programme REDD+				
	Critère: 1.1 Le programme REDD+ identifie efficacement les différents détenteurs de droits (statutaires et coutumiers) et leurs droits aux terres, aux territoires et aux ressources en rapport avec le programme.				
Cadre pour les indicateurs	Les indicateurs spécifiques au pays	Type d'interprétation⁵	Justification	L'information spécifique de Suivi⁶	Notes directives
1.1.1 Une procédure participative est établie pour recenser et établir les contours géographiques des droits (applicables au programme notamment des groupes marginalisés et/ou vulnérables) fonciers/ d'utilisation/ d'accès/ de gestion statutaires et coutumiers, aux terres, aux territoires et aux ressources, y compris les droits qui se chevauchent ou sont conflictuels.					
1.1.2 Les plans d'utilisation des terres y compris d'aménagement forestier des zones incluses dans le programme REDD+ identifient les droits de tous les détenteurs pertinents et leurs délimitations géographiques, y compris tous les droits qui se chevauchent ou qui sont conflictuels.					

⁵ Maintenu, adapté, supprimé ou ajouté

⁶ Ce qui sera utilisé pour évaluer la performance par rapport à l'indicateur